

DARVOY - JARGEAU - ST DENIS de l'HÔTEL

BADMINTON

REGLEMENT INTERIEUR

La pratique d'un sport au sein d'une association n'est possible que si tous les adhérents fonctionnent selon les mêmes règles.

1. Adhésion

L'adhésion au DJS Bad est soumise aux formalités définies par le comité directeur.

Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés, avoir payé leur adhésion au club et présenté un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique du badminton. Le dossier administratif (paiement et fiche d'inscription dûment complétée) devra être remis au plus tard un mois après le premier entraînement du joueur.

Il est rappelé à tous les joueurs que le certificat médical est obligatoire pour jouer en compétition comme en loisir. Un joueur ne pourra être licencié sans certificat médical et de ce fait se verra interdire l'accès au terrain à l'entraînement et en compétition.

Seules les personnes désirant essayer ce sport, et ceci sur 2 séances seulement, sont autorisées à ne pas avoir de licence. Pour les deux séances d'essai, ces personnes devront être assurées personnellement et ne pourront en aucun cas se retourner contre le club pour quelque raison que ce soit. Elles devront signer une décharge auprès du responsable en début de créneau horaire.

Pour pratiquer le badminton, le port de chaussures d'intérieur propres et réservées à la salle (voir règlement intérieur du gymnase) est obligatoire ainsi qu'une tenue de sport adaptée. Les joueurs doivent respecter le matériel qui leur est confié ainsi que les locaux qui sont mis à leur disposition (vestiaires, douches, gradins, sanitaires...).

Des raquettes appartenant au club sont mises à disposition des joueurs. Il sera demandé une somme forfaitaire de 15€ en cas de bris de raquettes. Des volants ayant déjà servi sont également à disposition. Des tubes de volants neufs peuvent être achetés par les joueurs (se renseigner auprès des responsables). Pour les compétitions, le club fournit un tube de volants par équipe si nécessaire.

2. Créneaux horaires

Tous les entraînements et compétition du club ont lieu au gymnase intercommunal de la commune de Darvoy, rue de la pelle. Les créneaux sont affichés dans le local « bad » et sur le site Internet du Club.

3. Organisation des entraînements

Un responsable matériel sera nommé sur chaque créneau par le bureau du club en début d'année. Il veillera à l'ouverture du gymnase en début de créneau, assurera l'accueil des nouveaux arrivants en début d'année. Il s'assurera du bon usage et du rangement du matériel mis à disposition. Il verrouillera le local matériel en fin de séance, s'assurera qu'il n'y ait aucuns soucis dans les lieux communs (vestiaires, sanitaires...).

Toute séance encadrée d'un éducateur devra, par respect du groupe et des intervenants comme pour la sécurité de chaque joueur, être suivie aussi bien durant l'échauffement que durant les phases de jeu.

- entraînements adultes :

Certains seront assurés par un éducateur du club bénévole ou d'un éducateur de P.S.L (Profession Sport Loiret). Un calendrier des interventions des éducateurs sera établi en début d'année.

Les autres entrainements se feront sous la bonne entente et la coopération des joueurs. En cas d'affluence certains soirs, tous les joueurs devront accepter le principe de la rotation afin que tout le monde puisse jouer

- L'école de Badminton sera animée par un éducateur du club et/ou de P.S.L.

- Lors d'une compétition en semaine :

Quatre terrains sont utilisés par les compétiteurs .Les terrains restants seront mis à disposition des autres joueurs du club qui se devront de respecter la tranquillité de la compétition.

- Pour le dimanche, ouvert à tous les licenciés :

Le créneau est attribué en priorité au DJS Bad mais des manifestations d'autres associations pourront avoir lieu certains dimanches. En cas d'indisponibilité du gymnase, celle-ci sera annoncée par mail ou lors des entrainements précédents.

L'organisation de la séance est libre. Elle est sous la responsabilité entière des joueurs licenciés au DJS Bad

Chaque joueur peut inviter 1,2 ou 3 personne extérieures. Responsable de ses invités, il assure le respect du présent règlement du DJS Bad.

Une somme de 2€ devra être versée par les non licenciés. Cette somme ne correspond pas à une souscription d'assurance, mais représente la mise à disposition du matériel (poteaux, filet, etc...). Ce joueur doit apporter son matériel (raquette & volants).

Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident d'un joueur non licencié.

Le montage, démontage et rangement du matériel sont assurés par les joueurs et sous la responsabilité du licencié au DJS Bad (« l'inviteur »).

4. Organisation des compétitions

- Pour les tournois :

S'ils sont homologués, organisés par le comité départemental, la Ligue ou une section badminton, un droit d'inscription fixé par l'organisateur sera demandé. En cas de forfait non justifié (absence de certificat médical), le joueur devra malgré tout s'acquitter de l'inscription.

- Pour le groupe compétition :

Les rencontres en championnat départemental par équipe auront lieu la semaine en soirée. Quatre terrains seront utilisés par les compétiteurs. Les repas d'après match devront se faire dans le local matériel du club (cf. le règlement interne du gymnase et de la CCL)

5. Vie associative

Tout licencié au DJS Bad s'engage à participer bénévolement à l'organisation ou l'installation d'au moins une des manifestations du club par an.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol sur le site.

Les joueurs devront avoir en toutes circonstances, une attitude fair-play lors des rencontres internes, externes et à l'entrainement. Ils veilleront également au respect des règles de fonctionnement citées ci-dessus comme au respect du règlement intérieur des installations sportives municipales mises à disposition par la commune de Darvoy et de la Communauté de Commune Des Loges(CCL)

Le présent règlement est modifiable sur décision du comité directeur du DJS Bad.

Présent règlement établi par le comité directeur et voté en assemblée générale

Numéros d'urgence

SAMU 15
POMPIERS 18
GENDARMERIE 17